



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 mai deux mille vingt-quatre, se sont réunis en salle polyvalente de Presly sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 mai 2024

Délibération n°2024-05-055

Autorisation à signer la convention de partenariat 2024-2026 avec EGEE Cher

Conseillers en exercice : 36

Conseillers présents : 27

Nombre de votants : 31

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Catherine DOGET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Pascal MARGERIN, Mme Denise SOULAT, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir à Mme Denise SOULAT,
Mme Dominique TURPIN a donné pouvoir à M. Gilles FEVRE,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS.

Absents : Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, Mme Florence LEDIEU, M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, et M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : Mme Catherine DOGET

L'Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE) Cher est une association reconnue d'utilité publique qui fait appel à des bénévoles retraités qui souhaitent transmettre leurs compétences et expériences professionnelles aux générations plus jeunes. Par ce biais, EGEE Cher accompagne les entreprises dans de multiples domaines (juridique, fiscal, recrutement et développement).

EGEE Cher apporte son expertise sur les thématiques suivantes :

- Accompagnement des créateurs d'entreprises via des conseils en amont de l'immatriculation et un tutorat lors du début d'activités
- Appui aux entreprises en difficulté, en lien avec le Groupement de Prévention Agréé (GPA) du Cher
- Sensibilisation à l'inclusion au travers de l'animation du Club les Entreprises s'engage et d'actions comme « Tous en stage »

Pour l'appuyer dans la réalisation de ses activités, au bénéfice des entreprises et porteurs de projets du territoire, EGEE Cher sollicite auprès de la Communauté de communes au travers ce conventionnement :

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 018-200000933-20240528-2024_05_055-DE

SLOW

- La mise à disposition gracieuse d'un local pour l'organisation de réunions en lien avec les actions déployées sur le territoire
- Une participation financière annuelle de 700€ sur la base d'un compte-rendu d'activités

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique - emploi du 16 avril 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 13 mai 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE les termes de la convention de coopération avec EGEE Cher, ci-annexée ;

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention de partenariat avec EGEE Cher ;

Article 3 : AUTORISE Madame la Présidente à payer la contribution financière associée à la convention (700 € annuels) ;

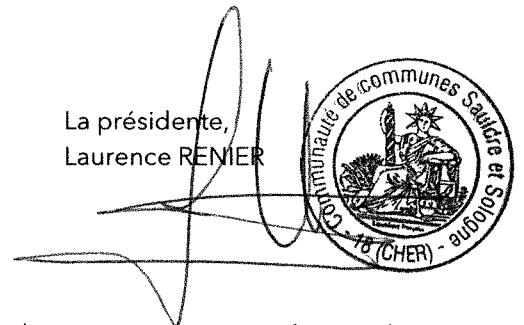
Article 4 : INSCRIT le montant de cette contribution au budget.

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
Catherine DOGET



La présidente,
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/05/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.